

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

5^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5^{ème}/V-02

**FONDS D'AIDE A LA MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR LES PERSONNES AGEES (F.A.M.E.P.A.)**

COMMUNE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX
DE MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
DE LA MARPA "L'ESCLARIDA"**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Conseil Général a décidé de créer un Fonds d'Aide à la Modernisation des Établissements pour Personnes Âgées (F.A.M.E.P.A.) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subventionnement : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, Monsieur le Maire de la commune de La Ville Dieu du Temple, propriétaire des locaux de la MARPA (Maison d'Accueil Rurale Pour Personnes Âgées) "L'Esclarida", sollicite une aide départementale de 30 500,00 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes incendie préconisés par l'APAVE.

Le coût total des travaux s'établit à **245 234,43 € T.T.C.** répartis comme suit :

- Menuiseries bois.....	55 748,55 €
- Plâtrerie, cloisons, isolation.....	39 872,36 €
- Peintures.....	34 074,60 €
- Electricité.....	60 650,00 €
- Menuiseries aluminium.....	<u>14 700,00 €</u>
TOTAL HT.....	205 045,51 €
TOTAL TTC.....	245 234,43 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention Conseil Général	30 500,00 €
- Etat - DGE (dotation globale d'Equipement).....	61 513,65 € (non acquis)
- Mutualité Sociale Agricole.....	20 504,55 € (non acquis)
- Caisse Régionale Assurance Maladie.....	61 513,00 € (acquis)
(prêt sans intérêt sur 20 ans)	
- Emprunt	31 014,31 €
- Prêt relais TVA.....	<u>40 188,92 €</u>

TOTAL.....245 234,43 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la commune de La Ville Dieu du Temple, une subvention de 30 500 € pour la réalisation de travaux de mise aux normes de sécurité incendie de la MARPA « L'Esclarida » ;
- Vote les crédits correspondants à l'article 2041423, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,